

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 juin 2024

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024 (accusé de réception du 19/06/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles
Marches des Fiertés 'Queer Amann' 2024**

Une « Queer Amann » est organisée par l'association Phénix, place de la Résistance, samedi 6 juillet 2024. Au-delà de l'aspect festif, cet événement est un appel à lutter contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA + en prônant la tolérance et l'ouverture. Pour sa troisième édition, elle intègre comme d'habitude une monumentale marche des Fiertés.

L'association Phénix espère toucher un large public, avec 4 000 personnes attendues comme l'an passé.

Cet évènement mobilise des dizaines d'artistes et plus d'une centaine de bénévoles d'ici et d'ailleurs (Paris, Rennes, Brest et surtout Quimper), une dizaine d'associations LGBTQIA + nationales, régionales et locales, qui viendront célébrer la diversité, l'amour, la bienveillance, le respect, qui sont les valeurs de l'association.

Un village associatif sera installé sur place. Un espace restauration et un coin merchandising seront également aménagés.

Le rassemblement débutera en début d'après-midi sur la place de la Résistance et la marche, accompagnées de chars décorés, en partira à partir de 16h00. A son retour, la scène musicale prendra le relais. Elle accueillera plusieurs artistes pour la poursuite des festivités jusqu'au milieu de la nuit. Notons que l'évènement est gratuit pour le public.

L'association demande un soutien financier à la ville afin de faire face à ses dépenses : achat de matériel, prestations de services, communication...

L'année dernière, la ville de Quimper a accordé une subvention de 3 000 € à l'association Phénix pour cet événement.

Madame Priscillia DAVID et monsieur Georges-Philippe FONTAINE étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (44 voix pour), d'autoriser madame la maire à verser une subvention, identique à l'an passé, d'un montant de 3 000 € à l'association Phénix.